

## TITRE VI – DISPOSITIONS FINANCIERES

Le Règlement financier de la F.F.R. figure en annexe du Règlement intérieur de la F.F.R.

[En attente de publication]

### CHAPITRE II - COTISATIONS - QUALIFICATION - ASSURANCES

[En attente de publication]

#### **ARTICLE 621 - LES QUALIFICATIONS**

1 - Tout joueur ou joueuse, dirigeant, arbitre, conseiller technique, entraîneur, délégué - financier - sécurité représentant fédéral ou éducateur, est obligatoirement soumis au régime de la licence.

#### **RAPPEL IMPORTANT**

TOUT MEMBRE AYANT UNE FONCTION OFFICIELLE DANS UNE ASSOCIATION, UN ORGANISME DEPARTEMENTAL, UN ORGANISME REGIONAL OU A LA F.F.R., DOIT OBLIGATOIREMENT ETRE LICENCIE A LA FEDERATION FRANÇAISE DE RUGBY.

2 - Le prix de la qualification comprend l'assurance, la cotisation fédérale ainsi que l'abonnement au bulletin officiel pour tous les dirigeants, arbitres, conseillers techniques, entraîneurs, délégués, représentants fédéraux ou éducateurs.

#### 2.1 - Cotisations individuelles

TYPES	COTISATION	BULLETIN OFFICIEL	TOTAL
Joueur et joueuse TOUS NIVEAUX et TOUTES CATEGORIES	10 €	0 €	10 €
Dirigeant fédéral	26,50 €	20 €	46,50 €
Dirigeant régional ou départemental	19 €	20 €	39 €
Dirigeant de Groupement ou d'Association - TOUS NIVEAUX	11,50 €	20 €	31,50 €
Activités médicales et paramédicales, soigneur	19 €	20 €	39 €
Représentant fédéral / Evalueur / Délégué financier - sécurité	19 €	20 €	39 €
Superviseur, Arbitre vidéo, Coach d'arbitre	19 €	20 €	39 €
Arbitre fédéral	19 €	20 €	39 €
Arbitre pré fédéral territorial ou stagiaire - Arbitre en cours de formation	11,50 €	20 €	31,50 €
Entraîneur, Directeur sportif, Educateur - TOUS NIVEAUX	19 €	20 €	39 €
Directeur technique de Ligue, Conseiller technique			
Dirigeant honoraire et arbitre honoraire	11,50 €	0 €	11,50 €
<b>Volontaire</b>	<b>11,50 €</b>	<b>0 €</b>	<b>11,50 €</b>

#### 2.2 - Assurances individuelles

TYPES	NIVEAU	ASSURANCE
Joueur 18 ans et + sous licence « L »	1 <sup>ère</sup> division professionnelle	1060 €
	2 <sup>ème</sup> division professionnelle	680 €
Joueur – de 19 ans sous licence « L »	1 <sup>ère</sup> division professionnelle	500 €
	2 <sup>ème</sup> division professionnelle	350 €
Joueur 18 ans et + sous contrat homologué	Nationale, Nationale 2	250 €
Joueur 18 ans et + sous contrat homologué	Fédérale 1	175 €
Joueur 18 ans et + « amateur » hors licence « L »	1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> division professionnelle, Nationale et Nationale 2	220 €
Joueur 18 ans et + « amateur » hors licence « L »	Fédérale 1	160 €
Joueur 18 ans et +	Fédérale 2 et Fédérale 3, Régionale 1, Régionale 2 et Régionale 3 et autres catégories	100 €
Joueuse 18 ans et +	Elite 1 et 2 Féminine, Fédérale Féminines 1, Fédérale Féminines 2, Féminines Régionales à X et autres	
Joueur étranger (18 ans et + non assuré social)	Tous	500 €
Joueur – 19 ans « amateur » hors licence « L »	1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> divisions professionnelles, Nationale et Nationale 2	85 €
Joueur – 19 ans « amateur » hors licence « L »	Fédérale 1	75 €
Joueur – 19 ans	Fédérale 2, Fédérale 3, Régionale 1, Régionale 2 et Régionale 3	50 €
Joueuse – 18 ans	Toutes divisions	
Joueur – 16 ans	Toutes divisions et séries	20 €
Joueur – 14 ans ou joueuse – de 15 ans	Toutes divisions et séries	
Joueur ou joueuse « rugby loisir » avec ou sans plaquage	Rencontres amicales de rugby loisir, Beach Rugby et Rugby à 5	20 €
Dirigeant fédéral (DF1)		255 €
Délégué financier (DFF)		85 €
Représentant fédéral « 1 » et « 2 » (RF1 et RF2)		155 €
Evalueur (RFE)		
<b>Evalueur territorial (RFET)</b>		<b>50€</b>

Délégué sécurité (DST)		135 €
Superviseur/Arbitre vidéo/Coach d'arbitre (AO5)		155€
Superviseur et Coach d'arbitre territorial (AO6)		50 €
Arbitre fédéral (AN4)		155 €
Arbitre pré fédéral (AN3)		100 €
Arbitre territorial (AN2)		45 €
Arbitre stagiaire (AN1)		
Arbitre en cours de formation (ACF)		20 €
Représentant fédéral « 3 » (RF3)		
Dirigeant d'association (DC4)	1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> divisions professionnelles Toutes divisions fédérales, toutes divisions féminines et séries	35 €
Dirigeant régional (DR2)		
Dirigeant départemental (DR3)		
Entraîneur sous contrat homologué Préparateur physique sous contrat homologué	1 <sup>ère</sup> division professionnelle 2 <sup>ème</sup> division professionnelle	700 € 450 €
Entraîneur sous contrat homologué Préparateur physique sous contrat homologué	Nationale, Nationale 2	205 €
Entraîneur sous contrat homologué Préparateur physique sous contrat homologué	Fédérale 1	140 €
<b>Volontaire</b>		<b>35 €</b>
Cadre technique		115 €
Educateur ou Entraîneur (EDU) <i>DES JEPS, DE JEPS, BP JEPS ASC, BP JEPS RUG</i>	1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> divisions professionnelles	300 €
	Nationale, Nationale 2	220 €
	Fédérale 1	150 €
	Fédérale 2, Fédérale 3, toutes divisions féminines, Régionales et EDR	75 €
Educateur ou Entraîneur (EDU) <i>BFE, BFEJ, BFER, BF7, BFINIT, BFDEVE, BFPERF, BFOPTI, BFBABRUG, BF R5, CQPMONI, CQPTECH, ACCOMP</i>	1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> divisions professionnelles	300 €
	Nationale, Nationale 2	205 €
	Fédérale 1	120 €
	Fédérale 2, Fédérale 3, toutes divisions féminines, Régionales et EDR	35 €
Educateur en cours de formation (ECF)	1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> divisions professionnelles, toutes divisions fédérales, toutes divisions féminines, Régionales et EDR	35 €
Préparateur physique sans contrat	Toutes les compétitions	35 €
Médecin (MED)	1 <sup>ère</sup> division professionnelle	700 €
	2 <sup>ème</sup> division professionnelle	450 €
	Autres niveaux	260 €
Profession paramédicale (PAR)	1 <sup>ère</sup> division professionnelle	700 €
	2 <sup>ème</sup> division professionnelle	450 €
	Nationale, Nationale 2	360 €
	Fédérale 1	275 €
	Autres niveaux	185 €
Soigneur	Toutes divisions et Régionales	35 €
Dirigeant et arbitre honoraires	Toutes divisions et Régionales	30 €

Il est précisé qu'un dirigeant entrant dans plusieurs catégories ci-dessus, doit obligatoirement acquitter le coût de la licence la plus élevée.

(1) Les personnes concernées devront obligatoirement être affiliés à une structure de leur choix (association ou organisme régional).

[En attente de publication]

## CHAPITRE VI - DISPOSITIONS DIVERSES

[En attente de publication]

### ARTICLE 661 - MONTANT DE L'INDEMNITE DE FORMATION

Le montant de l'indemnité de formation est fixé selon le groupe d'appartenance de l'association d'accueil et le niveau du joueur concerné, **en application des dispositions de l'article 260 des règlements généraux.**

#### « JOUEURS » (âgés de moins de 23 ans à la date de la demande de mutation)

##### A) Joueurs ne justifiant d'aucune sélection au cours des deux dernières saisons :

CLASSE D'AGE*	Rejoignant un club du 1 <sup>ère</sup> GROUPE Groupements professionnels de TOP14	Rejoignant un club du 2 <sup>ème</sup> GROUPE Groupements professionnels de PRO D2	Rejoignant un club du 3 <sup>ème</sup> GROUPE Nationale, Nationale 2, Fédérale 1	Rejoignant un club du 4 <sup>ème</sup> GROUPE Fédérale 2	Rejoignant un club du 5 <sup>ème</sup> GROUPE Fédérale 3
« Moins de 14 ans »	1 000 €	1 000 €	600 €	300 €	200 €
« Moins de 16 ans »	1 000 €	1 000 €	600 €	300 €	200 €
« Moins de 19 ans »	1 500 €	1 500 €	600 €	300 €	200 €
« Plus de 18 ans »	700 €	700 €	600 €	300 €	200 €

\* La classe d'âge à prendre en compte est celle dans laquelle évoluera le joueur dans sa nouvelle association.

[En attente de publication]

##### B) Joueurs justifiant d'une sélection au cours des deux dernières saisons :

NATURE DE LA SELECTION DES DEUX DERNIERES SAISONS		Rejoignant un club du 1 <sup>ère</sup> GROUPE Groupements professionnels de TOP14	Rejoignant un club du 2 <sup>ème</sup> GROUPE Groupements professionnels de PRO D2	Rejoignant un club du 3 <sup>ème</sup> GROUPE Nationale, Nationale 2, Fédérale 1	Rejoignant un club du 4 <sup>ème</sup> GROUPE Fédérale 2	Rejoignant un club du 5 <sup>ème</sup> GROUPE Fédérale 3
<b>NATURE DE LA SELECTION</b>	« Moins de 14 ans » : - Sélection Départementale	1 500 €	1 500 €	900 €	450 €	300 €
	« Moins de 16 ans » : - Académie Pôle Espoir - Sélections Elite Jeunes U16 à XV et à 7	1 500 € 3 000 €	1 500 € 3 000 €	750 € 900 €	300 € 450 €	200 € 300 €
	« Moins de 19 ans » : - Sélections Elite Jeunes U17 à XV et à 7, Sélections Elite Jeunes U18 - Equipe de France à XV « moins de 18 ans », et Equipe de France à 7 « moins de 18 ans »	3 000 € 9 000 €	3 000 € 9 000 €	1 000 € 6 000 €	600 € 4 500 €	450 € 3 000 €
	« Plus de 18 ans » : - Equipe de France « moins de 20 ans » à XV ou à 7 Développement - Equipe de France à XV et Equipe de France à 7 (compétitions World Rugby), y compris Equipe de France « moins de 20 ans », France 2023	9 000 € 12 000 €	9 000 € 12 000 €	6 000 € 9 000 €	4 500 € 6 000 €	3 000 € 4 500 €

**« JOUEUSES »**

**A) Joueuses ne justifiant d'aucune sélection au cours des deux dernières saisons :**

CLASSE D'AGE*	Rejoignant un club du 1 <sup>er</sup> GROUPE Elite 1 Féminine	Rejoignant un club du 2 <sup>ème</sup> GROUPE Elite 2 Féminine	Rejoignant un club du 3 <sup>ème</sup> GROUPE Fédérale Féminine 1 et 2 Féminines Régionales à X Sans équipe senior féminine
« Moins de 15 ans »	200 €	150 €	100 €
« Moins de 18 ans »	200 €	150 €	100 €
« Plus de 18 ans »	300 €	200 €	150 €

\* La classe d'âge à prendre en compte est celle dans laquelle évoluera la joueuse dans sa nouvelle association.

**B) Joueuses justifiant d'une sélection au cours des deux dernières saisons :**

NATURE DE LA SELECTION DES DEUX DERNIERES SAISONS		Rejoignant un club du 1 <sup>er</sup> GROUPE Elite 1 Féminine	Rejoignant un club du 2 <sup>ème</sup> GROUPE Elite 2 Féminine	Rejoignant un club du 3 <sup>ème</sup> GROUPE Fédérale Féminine 1 et 2 Féminines Régionales à X Sans équipe senior féminine
<b>NATURE DE LA SELECTION</b>	« Moins de 15 ans »			
	- Sélection départementale / régionale	300 €	200 €	150 €
	- Centre de suivi M15 (5)	400 €	300 €	200 €
	« Moins de 18 ans »			
	- Sélection Ligues à 7	400 €	300 €	200 €
	- Top 80	600 €	500 €	300 €
	- Liste Espoirs / Elite Jeunes	900 €	700 €	450 €
	- France 7 U18, France XV U18	1 500 €	1 200 €	750 €
	« Plus de 18 ans »			
	- Académie Olympique Pôle France Féminin/ France 7 développement (tournois officiels) / France U20	2 000 €	1 500€	1 000 €
- France 7	3 000 €	2 000 €	1 000 €	
- France XV	6 000 €	4 500 €	1 500 €	
Centre d'entraînement labellisé**	500 €	400 €	300 €	

\*\* La joueuse doit avoir passé *a minima* les deux dernières saisons au sein de la structure de formation avant de muter.

**REMARQUES :**

Aux fins d'application du présent article 661 :

- Les deux dernières saisons désignent celles précédant la saison au titre de laquelle le joueur mute. Exemple : pour un joueur mutant dans une nouvelle association dans laquelle il évoluera à compter de la saison 2024/2025, les deux précédentes saisons à considérer sont les saisons 2022/2023 et 2023/2024 ;
- Les montants figurant dans les tableaux ci-dessus ne s'additionnent pas. Ainsi, lorsqu'un joueur justifie de plusieurs natures de sélection, seule celle correspondant au montant de l'indemnité de formation le plus élevé, est prise en compte.

## **ARTICLE 662 – COUTS DES MUTATIONS**

- Mutation d'un joueur licencié dans une association amateur, vers un groupement dont l'équipe « UNE » senior est professionnelle et adoptant le statut de joueur sous contrat :

150 € - Aucune majoration pour frais de dossier.

- Mutation d'un joueur amateur « Moins de 16 ans » et au-dessus, vers une association dont l'équipe « UNE » senior est professionnelle et conservant le statut de joueur ou joueuse amateur :

174 € - Avec majoration pour frais de dossier (organismes régionaux).

Part revenant à la F.F.R. : 104 €.

Part revenant au compte « Solidarité » : 10 €.

- Mutation d'un joueur « Moins de 16 ans » et au-dessus, ou d'une joueuse « Moins de 18 ans » et au-dessus, vers une association de Nationale, Nationale 2, Fédérale 1, d'Elite 1 Féminine ou d'Elite 2 Féminine :

87 € - Avec majoration pour frais de dossier (organismes régionaux).

Part revenant à la F.F.R. : 52 €.

Part revenant au compte « Solidarité » : 8 €.

- Mutation d'un joueur « Moins de 16 ans » et au-dessus, ou d'une joueuse « Moins de 18 ans » et au-dessus, vers une association de Fédérale 2, Fédérale 3 ou de Fédérale Féminines 1 ou 2 :

65 € - Avec majoration pour frais de dossier (organismes régionaux).

Part revenant à la F.F.R. : 40 €.

Part revenant au compte « Solidarité » : 8 €.

- Mutation d'un joueur « Moins de 16 ans » et au-dessus, ou d'une joueuse « Moins de 18 ans » et au-dessus, vers une association de Régionale ou de Féminines Régionales à X :

44 € - Avec majoration pour frais de dossier (organismes régionaux).

Part revenant à la F.F.R. : 24 €.

Part revenant au compte « Solidarité » : 8 €.

*[En attente de publication]*